

Le consulat de Corvinus Avienus correspond à l'année 450. Rufius Magnus Avienus était consul en 501 et 502, même date que celle du chapitre de la loi Gombette, datée d'Am-bérieu.

Voici une autre inscription de la même année et qui porte aussi un nom propre germanique très-remarquable, Inkoberta.

HIC REQVIESCIT IN PACE
 BON. MEMORIAE
 INKOBERTA QVI VIXIT
 ANNOS XXXIII OBIIT IN PA
 CE PRID. IDOS MAIAS
 AVIENO
 VERO C-RSS. CONSOLE

Celle qui suit est postérieure, conséquemment plus empreinte du style et des incorrections de la décadence, avec des formules élogieuses qui caractérisent cette époque; je les reproduis en caractères ordinaires, mais avec leur orthographe défectueuse :

HIC REQVIECIT
 VIR VENERABILIS MANEBEVBS
 QVI VIXIT AN. LX
 MENSES VI DIES XIII HVMANI
 TATE ET BONITATE MORI
 BVS ET CONVERSATIONE
 CLARVS OBIIT IN PACE DIE
 III IDVS FEBRVARIAS BOETIO
 VERO CLARJSSIMV CONSVLE
 RELIQVIT LIBERTVS ID EST
 SCVPILIONE
 GEROTIVM
 BALDAREDVM
 LEVVERA.
 ORO. VELDAILDELONE.